

## APPEL D'OFFRES THEMATIQUE 2011

Disciplines concernées : SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, DROIT, MEDECINE...

### La place des familles et des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance : entre discours et réalités

L'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) du GIP Enfance en Danger (GIPED) vise à produire, améliorer la connaissance des phénomènes de maltraitance envers les mineurs ainsi que les mesures de protection et d'éducation à leur endroit et leurs effets.

Le Conseil scientifique de l'ONED et le Conseil d'Administration du GIPED conviennent chaque année de proposer un appel à projet thématique ouvert à des équipes de recherche de toutes les disciplines concernées par ces phénomènes.

Dans le cadre de son appel d'offre thématique 2011, l'Oned financera des recherches permettant d'améliorer la connaissance de la place des familles et des enfants dans le dispositif de protection de l'enfance.

Les mutations de « la » famille contemporaine sont nombreuses, variées et continues.

Les contextes historique, juridique, culturel, économique, mais également familial, dans lesquels un enfant est pris en charge en protection de l'enfance, évoluent et sont susceptibles de produire des effets variés. En France, les transformations plus spécifiques du secteur de la protection de l'enfance ont participé d'une dynamique qui a cherché à modifier les relations entre l'Etat et l'individu, appréhendé en fonction de sa qualité de citoyen ou d'utilisateur.

Les transformations sont observées sur les plans :

- juridique (Loi n°84-422 du 06/06/1984 relative aux droits des parents et de la famille dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de l'enfance et de la famille, ratification par la France de la Convention internationale des droits de l'enfant, Loi n°2002-2 du 02/01/2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, loi 2007-293 rénovant la protection de l'enfance) ;
- clinique (rapport Houzel sur la parentalité, définition de la notion de bien-traitance, référence à la théorie de l'attachement ...) ;
- et éducatif (suppléance familiale, réflexion sur le cadre éthique de l'intervention, soutien à la parentalité, *empowerment*, etc.).

Elles semblent témoigner d'une volonté continue d'accorder une place plus importante à l'enfant et à sa famille dans l'intervention menée à leur égard.

Pourtant cette accélération de la production de textes juridiques et normatifs est susceptible de générer de nouvelles formes de conflictualités, entre familles et professionnels entre autres. Quels sont les effets réels de ces grandes tendances dans la pratique ?

Les recherches permettront d'éclairer les questions suivantes :

Comment sont construites les places et les fonctions de la famille et de l'enfant par le droit ? Quelle part revient ici aux cultures professionnelles, aux pratiques, aux croyances, aux savoirs ? De quelle manière les familles sont-elles sollicitées ? Dans quelles conditions ? Avec quels objectifs et avec quels effets ? Quelle est la place faite à la famille et à l'enfant, du fait de la multiplicité des acteurs professionnels, de leurs logiques voire de leurs stratégies ?

Toutes les familles sont-elles considérées à l'identique ? Existe-t-il certaines variables situationnelles ou certaines attitudes qui les excluent, les relèguent ou les associent aux

mesures prononcées pour le bien-être de l'enfant ? Ce dernier a-t-il un rôle dans l'interaction entre sa famille et les institutions ?

Comment aider les parents sans les disqualifier ? Comment les responsabiliser sans les mettre en échec ou les stigmatiser ? Quel est le point de vue des familles sur cette aide, ce soutien, cette sanction parfois, et leur éventuelle complémentarité... ?

Le Conseil scientifique sera notamment attentif à ce que les auteurs des projets aient anticipé les questions « d'accès aux terrains », de relations avec les professionnels, les services, les associations, etc. susceptibles de favoriser ou de permettre le contact avec les sources d'information et/ou les personnes ressources. Par ailleurs, le projet pourra envisager les éventuelles inférences de la recherche sur les pratiques de terrain et sur les politiques publiques.

## **MODALITES**

Les dossiers devront être adressés, au plus tard le **9 mai 2011** (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Monsieur le Directeur, ONED, 63 bis Boulevard Bessières, 75017 Paris.**

Une copie de l'ensemble des pièces devra également être envoyée par email à l'adresse suivante : [directeur@oned.gouv.fr](mailto:directeur@oned.gouv.fr)

Les dossiers seront constitués des éléments suivants :

- dossier administratif et financier (à télécharger sur le site de l'ONED) ;
- texte du projet qui ne devra pas dépasser 10 pages (hors annexes). Police : Times New Roman taille 12 pour le corps du texte et 10 pour la bibliographie. Interligne : simple ou 1,5 ligne ;
- projet de recherche (une page, 1800 signes) en 20 exemplaires ;
- des éléments d'informations complémentaires pourront être obtenus au **01 58 14 22 50**. Chaque projet sera analysé par deux experts désignés par le Conseil scientifique de l'ONED. La commission scientifique de l'appel d'offres pourra auditionner les équipes présélectionnées. Dans ce cas, les auditions auront lieu le **28 juin 2011**. La durée du projet ne pourra excéder 18 mois.

Les répondants veilleront à bien mettre en évidence la structure qui porte la recherche ainsi que les partenariats mis en œuvre. La méthodologie, et notamment la modalité d'accès au terrain et le recueil des données empiriques feront l'objet d'une attention particulière.

le budget sera détaillé et, le cas échéant, les financements complémentaires seront précisés qu'ils aient été sollicités ou obtenus. Un ou plusieurs projets pourront être retenus par le Conseil scientifique de l'ONED.

Après avis de la commission scientifique de l'appel d'offres, le Conseil d'administration du GIP Enfance en Danger décidera de l'opportunité du financement.

La décision sera transmise aux équipes courant **juillet 2011**.